

**C'est un autre scénario qu'il nous faut**

Le discours du premier Ministre confirme une feuille de route inchangée au-delà des détails de communication. Le pacte de « responsabilité » passé entre le Président et le Medef demeure la pierre angulaire de la stratégie de ce gouvernement qu'on nous présente à l'envi comme un commando resserré, prêt au combat !

L'annonce d'un soi disant « pacte de solidarité » est le nouveau rideau de fumée visant à camoufler l'accélération de la politique d'austérité pour trouver les 50 milliards promis au patronat. Alors que la question de l'emploi est au centre des préoccupations pour 69% des Français, l'objectif de baisse des impôts fixé par le président de la République remplace celui du progrès social. Aucun engagement n'est pris en faveur de l'amélioration des conditions de vie, de santé, de travail, de logement et du développement de l'industrie et des services publics au risque d'être en complet décalage avec les attentes des Français et des besoins de notre pays. Prétendre vouloir augmenter le pouvoir d'achat en baissant les cotisations sociales des salariés est mensonger. On ne peut pas préserver notre système solidaire de protection sociale en le privant des financements qui lui sont nécessaires. Sauf à réduire les prestations. Les cadres déjà visés par l'accord sur l'assurance chômage savent bien que les exonérations sociales revendiquées par le Medef jouent contre leur salaire et le paiement de leurs qualifications et sont inefficaces en termes de maintien ou de création d'emploi. Parce qu'ils refusent d'être les dindons d'une mauvaise farce, ils seront au rendez vous avec tous les salariés dans les manifestations du 1<sup>er</sup> mai pour exiger du patronat et du gouvernement un changement de cap pour que les richesses créées par le travail cessent d'être détournées vers la finance et servent enfin au progrès social.



FLASH CADRES



FLASH CADRES

**Branche Poste****Filière commerciale courrier-colis : les oubliés ?**

Depuis 1 an, de rumeurs orchestrées en CDSP locales puis nationales, c'est bien une réorganisation d'ensemble qui se matérialise au sein de cette filière. Elle concerne une majorité de cadres, tant au niveau de la télévente que des Conseillers en face à face. Les enjeux rejoignent la communication du plus haut niveau de l'entreprise et se traduisent par une vision étriquée du développement de toutes ses activités. Il est demandé aux commerciaux-colis de préconiser des produits sous-traités à plus de 85% !

Cette démarche pose la question de la pérennité des emplois. A la télévente, une situation conflictuelle larvée se cristallise autour des conditions de travail et de la rémunération variable.

C'est bien la preuve que seule une négociation sérieuse permettra de répondre aux attentes qui s'expriment de plus en plus fortement.

**DET, le couteau suisse de l'Enseigne**

Si l'Enseigne est le ciment du groupe La Poste, les DET en sont les maçons. La présentation du plan stratégique Enseigne du 20 mars dernier réaffirme cette position en mettant l'activité bancaire comme principal moteur de performance et de pérennité pour le réseau, donc le groupe. Les DET deviendraient ainsi des « DEB » (Directeur d'Etablissement Bancaire) ? Mais qui assurerait les tâches quotidiennes permettant le bon fonctionnement des bureaux et l'exercice d'un service public de qualité ?

C'est pourquoi La CGT revendique des moyens humains pour faciliter les missions des DET. Une conception alternative de l'encadrement contribuant aussi à l'amélioration des conditions de travail pour tous.

**Branche Télécoms****Rachat SFR par Numéricable**

Vivendi, a décidé de céder sa filiale télécom à Numéricable. Le montage financier est quasi intégralement basé sur un très fort taux d'endettement qui sera remboursé pendant plus de dix ans par l'exploitation toujours plus intense des salariés.

L'emploi est le grand absent de cette négociation. Les engagements ne sont pas faits pour nous rassurer quant à l'avenir des salariés. Loin d'offrir un meilleur réseau à tous sur tout le territoire, il s'agit de rationaliser les coûts là où c'est rentable. Ces concentrations ont pour objectif unique de dégager plus de dividendes pour les actionnaires, payer les banques et donc faire des économies sur les infrastructures et la masse salariale.

Pour la CGT, afin de permettre à tous d'avoir accès au très haut débit, il faut au contraire embaucher tant dans les entreprises donneuses d'ordre, que chez les sous-traitants.

**Fin des NAO à Orange**

Les négociations salariales 2014 sont terminées à Orange. Si 2013 était une année de modération salariale, 2014 lui ressemble énormément, avec en plus le retour des augmentations managériales pour les cadres.

Une nouveauté, l'augmentation collective de 450 € ne concernera pas les cadres de la bande G (prélude à la sortie de cette catégorie du cadre des accords ?). L'affichage pour Orange est d'un budget de 1,8% pour cette négociation salariale, mais elle ajoute l'augmentation collective (0,9), l'augmentation managériale (0,4), une mesure emploi et compétence (pour fluidifier les réorganisations à 0,4) et le rattrapage salarial (écart dans un service à 0,1). En fait pour la CGT, le budget est à 1,3 !

Grâce au travail de la CGT, les cadres en dessous du plafond de la sécurité sociale bénéficient de mesures automatiques sur deux niveaux, moins de 32 k€ et moins de 38 k€.

## Échos

### La propriété contre le travail

La loi Florange (ou loi M-real du nom de la papeterie dont les actionnaires finlandais ont été contraints à la vente par la lutte) était censée obliger le propriétaire d'un site de production à le céder à tout repreneur déclaré, sous peine de sanction.

Le groupe UMP à l'assemblée nationale, en osmose avec le patronat, a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel qui vient de déclarer la loi contraire au droit de propriété.

En fait, le conseil a choisi le droit constitutionnel de propriété contre le droit constitutionnel de travail.

La CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à légiférer à nouveau en intégrant des droits d'intervention pour les salariés dans la stratégie de leur entreprise.

## Emploi

### Convention Assurance Chômage, on régresse

Après les intermittents du spectacle, le Medef s'attaque désormais aux cadres pour faire payer le déficit de l'assurance chômage. Pour financer le régime, la CGT propose d'augmenter les cotisations sur les contrats précaires, ce que le patronat refuse. Le texte est une attaque en règle contre les cadres qui aboutira à la casse de notre système de protection sociale. Le patronat propose que les indemnités des demandeurs d'emploi soient plafonnées à 1 500 €, ce qui entraînera une baisse de revenus pour les cadres.

Il propose également de baisser le plafond des allocations chômage à 3 592 € alors que seuls 23 000 demandeurs d'emploi sont indemnisés entre 3500 et 7000 €. La CGT rappelle que les cadres contribuent beaucoup plus au financement de l'Unedic qu'ils ne lui coûtent. Plafonner les allocations chômage reviendrait à pousser les cadres vers un système assurantiel individuel.

### Pas de printemps pour le chômage !

Le « Pacte de responsabilité » n'incite pas les patrons à créer de l'emploi, au contraire ils en détruisent : ce sont 31 500 demandeurs d'emploi en plus pour le mois de février. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit donc à 3 347 700. Les seniors ne sont pas épargnés ainsi que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans augmente de 0,3%. L'accord sur la nouvelle convention assurance qui fait 800 millions d'économies sur le dos des demandeurs d'emploi ne doit pas être agréé par le gouvernement.

C'est d'une autre politique de l'emploi dont nous avons besoin pour relancer l'économie du pays et inverser la courbe du chômage. La CGT appelle les salariés et les privés d'emploi à se mobiliser le 1<sup>er</sup> mai prochain.

## International

### Pour un grand plan européen d'investissement

La CFDT, la CGT, la FSU, l'UNSA et la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ont organisé le 4 avril dernier, une Euromanifestation à Bruxelles qui a rassemblé plus de 50 000 salariés.

Venus de 21 pays de l'Union, les manifestants ont dit leur refus des politiques d'austérité qui conduisent à la récession et à un désastre économique et social. Ils ont dit également leur exigence d'un grand plan européen d'investissement, qui permettrait de créer 11 millions d'emplois par un effort d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an, soit 2% du PIB (15% pour les banques aujourd'hui), pendant dix ans.

Sans oublier une harmonisation des fiscalités nationales garantissant le maintien de systèmes de protection sociale de qualité.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Que vivent les élections prud'homales !

Le gouvernement veut remplacer les élections par une désignation des conseillers prud'hommes. C'est la complexe représentativité syndicale, issue de diverses élections auxquelles tous les salariés n'ont pas accès, qui servirait de mesure.

Cette suppression de l'élection des conseillers prud'hommes au suffrage universel est donc un déni de démocratie !

Élus tous les 5 ans au suffrage universel, les conseillers prud'hommes sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités.

Avec la CGT, je signe pour le maintien des élections prud'homales en 2015 !

<http://www.cgt.fr/Suppression-des-elections-prud.html>

## Du côté des prétoires

### Relaxe pour les 4 du Havre

C'est avec une grande satisfaction que la CGT prend acte de la décision du tribunal correctionnel concernant les 4 militants de l'UL CGT du Havre. Ils étaient poursuivis pour avoir collé des affiches sur une permanence parlementaire et déboulonné la plaque de la député, ainsi que pour avoir prétendument bousculé un huissier de justice lors d'un conflit. Pour la première affaire, le parquet avait requis 2 mois de prison avec sursis et 300 € d'amende. Pour la seconde, il avait réclamé 6 mois ferme et 500 €. Ces réquisitions témoignent d'un acharnement antisyndical.

C'est ce que sont venus dire quelque 5000 manifestants au Havre. Le tribunal a relaxé nos 4 camarades pour la prétendue bousculade et les a dispensés de peine pour les autres faits.

### La justice tranche : les licenciements étaient injustifiés

Les salariés de Molex avaient engagé une action pour obtenir des dommages et intérêts. Les juges ont tranché : leur licenciement était "sans cause réelle et sérieuse". Ils accordent des indemnités considérables de 15 millions d'euros, mettant explicitement en cause la maison mère américaine, en tant que « coemployeur », au même titre que sa filiale française placée en liquidation en 2010.

"Une grande victoire, selon leur avocat, qui devrait interdire aux grands groupes étrangers d'évacuer leur responsabilité sociale".

Mauvais perdant, le groupe a formé un recours devant la Cour de cassation, ce qui bloquerait le versement des indemnités. Mais "un pas très important a été franchi ».

## Égalité

### Disparités dans le couple

D'après l'INSEE, trois femmes sur quatre ont un salaire moins élevé que leur conjoint. Un mois après la journée internationale de luttes pour le droit des femmes, nous sommes forcés de constater que l'égalité des sexes reste toujours une utopie dans certains domaines. Pour les quelques 10 millions de couples de l'hexagone, l'étude a pris en compte les revenus d'activité et de remplacement. Le revenu annuel des femmes est de 16 700 € contre 29 000 € pour le conjoint. Alors que les femmes participent massivement au marché du travail, qu'elles ont accès, en théorie, à toutes les professions, que leur niveau d'éducation a dépassé celui des hommes, que les lois se multiplient, les inégalités salariales pourtant persistent.